

MISE A L'ARRET D'UN ADOUCISSEUR Protection contre la prolifération bactérienne

EXP 15

Tout arrêt prolongé d'une installation d'adoucissement conduit à une stagnation de l'eau à l'intérieur des corps. Il peut en résulter une prolifération bactérienne au sein des résines.

Avant tout arrêt de l'installation, il conviendra de procéder à une désinfection de celle-ci de manière à éliminer le maximum de bactéries susceptibles d'être présentes (voir procédure de désinfection des résines échangeuses d'ions).

La solution de conservation sera une solution de saumure saturée (NaCl).

MODE OPÉRATOIRE

Il convient de préparer une solution de saumure saturée (environ 300 g NaCl par litre d'eau) en quantité suffisante pour remplir **la totalité** du corps de l'adoucisseur.

MÉTHODE D'INJECTION

La solution pourra être injectée en plaçant l'adoucisseur en position aspiration. Il suffira de contrôler à l'égout l'apparition de saumure afin de s'assurer du remplissage total du corps. Une fois l'injection terminée, isoler hydrauliquement et électriquement l'adoucisseur.

REMISE EN SERVICE

L'installation en amont ayant été remise en service, alimenter hydrauliquement et électriquement l'adoucisseur. Positionner l'appareil en rinçage de manière à éliminer la totalité de la saumure.

Il sera peut être nécessaire de prolonger les temps de rinçage afin d'éliminer la totalité de la saumure.

CONTROLE

Afin de s'assurer du parfait rinçage de l'adoucisseur, il convient de mesurer en sortie égout la concentration en chlorure de l'eau de rinçage. La valeur mesurée devra être égale à la valeur en chlorure de l'eau à traiter. Si la valeur est supérieure, effectuer un rinçage supplémentaire afin d'éliminer la saumure excédante.